Commune de Sainte-Gemme-Moronval - 28500

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Novembre 2021

om		

de	Conseillers en	exercice	: 15	L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembr

de présents : 10 Le Conseil Municipal de Sainte-Gemme-Moronyal était réuni au lieu

de votants : 14 ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame

Françoise BORGET, Maire.

Etaient présents:

Mesdames BORGET - BUDET - DUCERF - FOURÉ - MACHKOVSKY

Messieurs BEAUJOUAN - FAUVEAU - FOUGEROL - JACQUIN - LENAERTS

<u>Objet</u>: Avis: enquête publique projet éolien de Vallée du roi

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Monsieur FAVREAU a donné pouvoir à Madame BORGET Monsieur MONDON a donné pouvoir à Monsieur BEAUJOUAN

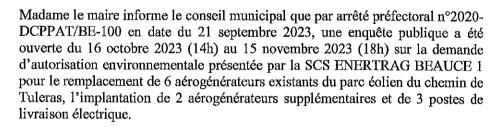
Madame COMBE a donné pouvoir à Madame FOURÉ
Madame MOROY a donné pouvoir à Monsieur JACOUIN

Absence excusée : Madame REDON

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le 30 novembre 2021

Un scrutin a eu lieu, Monsieur LENAERTS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du conseil avait été faite le 12 novembre 2021





Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (pour 6, abstention 7) décide :

- D'accepter la demande d'autorisation environnementale
- De communiquer la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Dreux pour visa, Monsieur le Trésorier de Dreux Agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme Le Maire,

